



Déménagement local & solidaire

Association d'entraide reconnue d'intérêt général

Comment réserver un déménagement ?

- ✓ Toute réservation commence par une prise de rendez-vous pour réaliser une visite et un inventaire des meubles, appareils et cartons à déménager
- ✓ Cet inventaire permet d'établir un devis qui vous est adressé
- ✓ Toute réservation doit inclure :
 1. Le devis accepté et signé par le bénéficiaire
 2. Le contrat de déménagement signé par le bénéficiaire
 3. La cotisation d'adhésion annuelle à jour
- ✓ Toute réservation doit être faite au plus tard 10 jours avant la date de déménagement
- ✓ Pour les gros déménagements (plus de 20 m³), toute réservation doit être faite au plus tard 30 jours avant la date de déménagement
- ✓ **Aucun déménagement ne peut avoir lieu sans une réservation préalable**

Permanences téléphoniques :

MARDI - MERCREDI - JEUDI | DE 10 H A 17 H

Tél. : 07 85 14 07 21

Pour en savoir plus : www.shantidas.fr